



DELIBERATION N° 31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Véronique PAGE; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); M. Eric CHEVALIER; Mme Brigitte DEVESA ; M. Pierre SPANO; Mme Maryline HANOT; Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sylvie THUSTRUP

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Maryline HANOT (Pouvoir à M. Gérard TRUCY), M. Eric CHEVALIER (Pouvoir à M. Laurent DILLINGER)

SECRETAIRE : Mme Catherine GUIGO

**OBJET : R&M – FINANCES – BUDGET- CLOTURE DU BUDGET ANNEXE SAO ET
TRANSFERT DE L'ACTIF VERS LE BUDGET PRINCIPAL**

A la demande de l'autorité de tutelle, la DEETS PACA dans son rapport de tarification 2024 en date du 07 juin 2024, et en lien avec la campagne budgétaire portant réforme des modalités de tarification des CHRS selon l'instruction du 29 mars 2023, les accueils de jour dont les SAO doivent passer sous le régime de la déclaration à compter du 1er janvier 2025. Cette décision implique que l'arrêté du 2 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation de l'établissement sera abrogé, et que le financement du SAO se fera à compter de 2025 par voie de subvention.

Cette décision entraîne de facto, la clôture du budget annexe SAO à compter du 01.01.2025 et le transfert de son actif et passif au budget principal.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Le Décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux d'action sociale codifié aux articles R123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
L'instruction budgétaire comptable M57,

L'instruction du 29 mars 2023 relative à la campagne budgétaire portant réforme des modalités de tarification des CHRS,

Le rapport de tarification du 07 juin 2024 de la DEETS PACA,

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ **DE PROCEDER** à la clôture du budget annexe du SAO au 01.01.2025 ;

➤ **D'INTEGRER :**

* les résultats 2024 du budget annexe du SAO au budget principal du CCAS selon les règles de la nomenclature comptable M57 en N+1 dont les montant seront connus après l'approbation du compte administratifs 2024 et des résultats de clôture ;

* les réserves du budget annexe du SAO par opérations non budgétaires (opérées par le comptable) dans le compte de gestion du budget principal dont les montant seront connus après l'approbation du compte administratifs 2024 et des résultats de clôture ;

➤ **DE PROCEDER** à l'intégration de l'actif immobilisé du budget annexe du SAO par opérations non budgétaires (opérées par le comptable) dans le patrimoine du budget principal.

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 24/11/2024
et de la publication le 24/11/2024